

PACTE **POUR LA** **LIBERTÉ** **DE LA** **PRESSE** **EN FRANCE**

PARCE QUE la liberté d'informer est l'un des principaux indicateurs du bon fonctionnement d'une démocratie ;

PARCE QUE cette liberté est un acquis fragile, y compris dans les pays démocratiques ;

PARCE QUE la France, qui se veut la patrie des droits de l'homme, doit donner l'exemple et respecter ses engagements internationaux ;

PARCE QUE cette liberté a subi, en France, des revers importants au cours des dernières années ;

CANDIDAT(E)S À LA PRÉSIDENTIELLE 2012, NOUS NOUS ENGAGEONS

1

À GARANTIR L'INDÉPENDANCE DES RÉDACTIONS

en favorisant le développement des Sociétés de journalistes et la création de Comités d'éthique dans les rédactions. Mais aussi en adoptant un comportement et un discours plus respectueux à l'égard de la presse et en interdisant par la loi que de nouveaux actionnaires, dont les entreprises dépendent majoritairement de commandes de l'État, entrent au capital des médias.

2

À ABROGER LA LOI SUR LA NOMINATION DES PRÉSIDENTS DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC PAR LE CHEF DE L'ÉTAT

et à confier cette charge à une commission indépendante du pouvoir politique et représentative du secteur des médias.

3

À AMENDER LA LOI SUR LA PROTECTION DU SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES

en prévoyant notamment des sanctions pour les contrevenants. L'exception au secret ne peut se justifier que pour mieux protéger des individus, et non pas dans « l'intérêt public ». Les cas d'exception au secret des sources doivent être prévus par la loi et identifiés clairement.

4

À FACILITER LA COUVERTURE DES DOSSIERS JUDICIAIRES

en supprimant le « délit de publication d'acte de procédure » et en abandonnant le « recel du secret de l'instruction ».

5

À SOUTENIR LE JOURNALISME D'INVESTIGATION

en rendant plus accessible l'accès aux documents administratifs et en réservant la notion de « secret défense » aux seules situations où la sécurité du pays serait gravement et immédiatement mise en cause.

6

À ASSURER LE LIBRE ACCÈS À INTERNET

à en garantir la neutralité et à renoncer au recours au filtrage administratif, en privilégiant les solutions concertées avec les hébergeurs, afin de faciliter la circulation de l'information en ligne.

**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION